

Groupe d'études franco-allemand sur le contentieux du travail - GEFACT -

en collaboration avec le Centre de recherche sur le droit économique de la Faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise, le CIRAC, le CIERA, les Instituts du travail de Nancy et de Strasbourg, les universités de Hannovre, de Düsseldorf et de Lyon

Journées d'étude

**le 19.11.2010, au Tribunal de Grand'Instance de Paris , Chambre des criées, Palais de Justice, boulevard du Palais**

**le 20.11.2010, à l'Université de Cergy-Pontoise, les Chênes, 2<sup>ème</sup> étage (Institut CIRAC)**

Vendredi 19 nov.17,30h dans la Chambre des criées avec le soutien de l'Association française du droit du travail et de la sécurité sociale

**Thème : Le droit allemand des contrats dits précaires (contrats à durée déterminée et contrats de travail intérimaire) et le contrôle des juges : Quels enseignements éventuels pour le droit français**

- 1) Les contrats de travail à durée déterminée
  - Présentation de la législation allemande  
par Gerhard Binkert , Vice-Président de la Cour d'appel du travail de Berlin
  - Des difficultés rencontrées par les juges allemands lors du contrôle de certaines dispositions – présentation de deux cas significatifs  
par Daniele Reber, présidente de chambre à la Cour d'appel de travail de Berlin
  - Quels enseignements pour le droit français ? - observations  
par Marie-Cécile Escande-Varniol, Maître de conférence à l'Université Lyon 2
  
- 2) Les contrats de travail intérimaires
  - Présentation de la législation allemande  
par Andreas Feuerborn, Professeur à l'Université de Düsseldorf
  - Des difficultés rencontrées par les juges allemands lors du contrôle de certaines dispositions – présentation de deux cas significatifs  
par Mathias Maul-Sartori, juge au Tribunal du travail de Berlin
  - Quels enseignements pour le droit français ? – observations  
par Pierre Bailly , Conseiller à la Chambre sociale de la Cour de Cassation

Débats avec la salle

Samedi 20 nov. 10,30h à l'Université de Cergy-Pontoise , les Chênes, 2<sup>ème</sup> étage (Cirac)

**Sujet : L'incidence du droit européen du travail dans le domaine des relations de travail atypique**

- Exposé de Bertrand Muller-Schleiden , Commission européenne , DG 5 , „legal officer“ à l'unité « droit du travail »
- Débats ( à 14,30h après le déjeuner)

16,00h conclusions et préparation des prochaines rencontres du Gefact

***Les séances sont ouvertes au public !***

Marie-Cécile Escande-Varniol ([Marie-Cecile.Escande-Varniol@univ-lyon2.fr](mailto:Marie-Cecile.Escande-Varniol@univ-lyon2.fr) ; Téléphone : 0033(0)683655454 )